

# SUIVI INDIVIDUEL DES TRAVAILLEURS

## Quel suivi médical pour quelle catégorie de travailleur ?

Concerne les travailleurs salariés et les intérimaires

### LE SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SI)

Le Suivi Individuel simple concerne tous les travailleurs ne relevant pas d'un Suivi Individuel Adapté ou d'un Suivi Individuel Renforcé.

Le travailleur bénéficie d'une Visite d'Information et de Prévention (VIP) effectuée par un professionnel de santé (médecin du travail, Collaborateur médecin, Interne en médecine, Infirmier en Santé au Travail).

- **Périodicité des visites : maximum 5 ans**

### LE SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)

Le Suivi Individuel Adapté concerne :

- ✓ Les femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes, } VIP effectuée par le médecin du travail
- ✓ Les travailleurs handicapés ou qui déclarent être titulaires d'une pension d'invalidité, }
- ✓ Les travailleurs de nuit, } VIP effectuée par un professionnel de santé
- ✓ Les moins de 18 ans, }
- ✓ Les agents biologiques pathogènes Groupe 2 }
- ✓ Les champs électromagnétiques }

- **Périodicité des visites : maximum 3 ans**

### LE SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

Le Suivi Individuel Renforcé concerne les travailleurs dont les postes sont exposés :

- ✓ A l'Amiante
  - ✓ Au Plomb
  - ✓ Aux Agents Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR)
  - ✓ Aux Agents biologiques Groupe 3 & 4
  - ✓ Aux Rayonnements ionisants catégorie B
  - ✓ Au Risque hyperbare
  - ✓ A la Conduite d'engins (CACES)
  - ✓ A l'Habilitation électrique
  - ✓ A la manutention > 55 kg pour les hommes
  - ✓ Au risque de chute lors du montage et démontage d'échafaudages
- EMA (Examen Médical d'Aptitude) effectué par le médecin du travail

- **Périodicité des visites : maximum 2 ans**

### LE SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ A UN AN (SIR)

Le Suivi Individuel Renforcé à un an concerne :

- ✓ Les salariés exposés aux Rayonnements ionisants Catégorie A
  - ✓ Les moins de 18 ans exposés aux travaux dangereux
  - ✓ La profession de mannequin
- EMA effectué par le médecin du travail

- **Périodicité des visites : maximum 1 an**

#### Siège social et administratif

12, quai de la Tournette CS 90417 ANNECY  
74013 ANNECY CEDEX  
Tél : 04 50 45 13 56  
SIRET 776 529 166 00022 | Code NAF 8621 Z  
TVA FR 08 776 529 166

santetravail@ast74.fr  
[www.ast74.fr](http://www.ast74.fr)

Suivez-nous sur



Organisme certifié AMEXIST  
Par AFNOR certification  
N° d'attestation DPST3011

